******

***MAIRIE DE CHEMAUDIN***

***COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL***

***DU MARDI 23 FEVRIER 2016***

*Le conseil municipal s’est réuni le Mardi 23 Février 2016 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin sous la présidence de Monsieur le Maire.*

**Étaient présents :** Gilbert GAVIGNET, Marie-Pascale BRIENTINI, François DODANE, Charles HARDY, Sabrina BAILLARD, Sandrine CHAINHO, Samuel DROMARD, Sonia GOUGET, Philippe FAGOT, Sandrine PERROT, Séverine ONILLON, Daniel VANNIER, Henri VERNEREY

**Absent** e**xcusé** : Léa LAROSA ayant donné pouvoir à Sabrina BAILLARD, Olivier LARQUE

**Secrétaire** : Charles HARDY

***Ordre du jour de la séance***

1. *Approbation du compte rendu du conseil du 21 janvier 2016*

*2. Comptes administratifs 2015*

*3. Affectation des résultats*

*4. Approbation des comptes de gestion*

1. *Attribution du marché voirie Chemin des Charmes et chemin des Chauvières*
2. *Remboursement activités Pilates suite au départ de l’intervenante*
3. *Remboursement activité Hip-Hop suite à un certificat médical*
4. *Questions diverses*

*----------------------------------------------------------*

1. ***Approbation du compte rendu de la séance du 21 janvier 2016***

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l’unanimité.

1. ***Comptes administratifs 2015 (délibérations)***

Mr le 1er adjoint a été désigné comme président de séance

* Budget Assainissement

Une section de fonctionnement apparemment excédentaire avec le report 2014, affiche un déficit structurel de -6 195,40€. L’augmentation de notre contribution au SIAG, suite aux travaux de raccordement à la station de Port Douvot y contribue notablement.

Cette contribution s’aggravera en 2016 avec une nouvelle augmentation annoncée à 17%.

Il est proposé au Conseil municipal d’adopter le Compte Administratif 2015 du Budget Assainissement arrêté comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **INVESTISSEMENT** | **FONCTIONNEMENT** |
| Recettes | 77 217.78 € | 134 902.75 € |
| Dépenses | 127 931.06 € | 141 098.15 € |
| Report de 2014 | 58 171.92 € | 14 601.24 € |
| Résultat | 7 458.64 € | 8 405.84 € |

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Vote :

Ayant voté pour…….. 13

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

Le Compte Administratif 2015 du Budget Assainissement est adopté à l’unanimité.

* Budget Bois

Résultat excédentaire dû à la qualité des bois de la Forêt de Chemaudin et à un déboisement sur l’emprise de la carrière.

Il est proposé au Conseil municipal d’adopter le Compte Administratif 2015 du Budget Bois arrêté comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **INVESTISSEMENT** | **FONCTIONNEMENT** |
| Recettes | 19 867.50 € | 68 396.18 € |
| Dépenses | 5 747.95 € | 53 353.43 € |
| Reports 2014 | 132.50 € | 10 789.16 € |
| Résultat | 14 252.05 € | 25 831.91 € |

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Vote :

Ayant voté pour…….. 13

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

Le Compte Administratif 2015 du Budget Bois est adopté à l’unanimité.

* Budget Commerces

Avec le report 2014 de 769,53€,une section de fonctionnement légèrement excédentaire masque le déficit annuel de – 9 430,16€. Ce résultat négatif est dû essentiellement aux loyers non perçus suite à la liquidation du fonds de commerce du Bar-Tabac du précédent locataire.

Il est proposé au Conseil municipal d’adopter le Compte Administratif 2015 du Budget Commerces arrêté comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **INVESTISSEMENT** | **FONCTIONNEMENT** |
| Recettes | 27 846.89 € | 40 746.96 € |
| Dépenses | 30 711.31 € | 50 177.12 € |
| Reports 2014 | 6 091.89 € | 10 199.69 € |
| Résultat | 3 227.47 € | 769.53 € |

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Vote :

Ayant voté pour…….. 13

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

Le Compte Administratif 2015 du Budget Commerces est adopté à l’unanimité.

* Budget Petite Enfance

Le résultat de l’année 2015 est de +3 044,85€ avec une subvention d’équilibre du Budget principal égale à 6 000e seulement.

Il est proposé au Conseil municipal d’adopter le Compte Administratif 2015 du Budget Petite Enfance arrêté comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **INVESTISSEMENT** | **FONCTIONNEMENT** |
| Recettes | 7 785.83 € | 125 430.75 € |
| Dépenses | 2 587.80 € | 122 385.90 € |
| Reports 2014 | 26 018.77 € | 13 408.66 € |
| Résultat | 31 216.80 € | 16 453.51 € |

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Vote :

Ayant voté pour…….. 13

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

Le Compte Administratif 2015 du Budget Petite Enfance est adopté à l’unanimité.

* Budget Commune

Après intégration des résultats, par ordre budgétaire, de la liquidation du SIVOS de Pouilley-les-Vignes, le CA 2015 affiche un excédent de fonctionnement de 431 145,17€.

Le résultat de la section investissement s’élève à 292 249,42€.

Cet excédent, exceptionnellement élevé, s’explique par une vente de terrains à SAREST et un reversement du FCTVA réalisé avec 1 an de retard.

Après affectation du résultat de fonctionnement à l’investissement, le résultat de clôture, 723 394,39€ toutes sections confondues sera réemployé pour les futurs projets.

Il est proposé au Conseil municipal d’adopter le Compte Administratif 2015 du Budget Commune arrêté comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **INVESTISSEMENT** | **FONCTIONNEMENT** |
| Recettes | 1 045 269.46 € | 1 618 524.73 € |
| Dépenses | 602 932.67 € | 1 190 047.93 € |
| Réintroduction écritures liquidation SIVOS | 3 117.85 € | 2 668.37 € |
| Reports2014 | -153 205.22 € |  |
| Résultat | 292 249.42 € | 431 145.17 € |

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Vote :

Ayant voté pour…….. 13

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

Le Compte Administratif 2015 du Budget Commune est adopté à l’unanimité.

1. ***Approbation des Comptes de Gestion (délibérations)***

* **Budget Assainissement**

Considérant que l’exécution des dépenses et des recettes relatives à l’exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Pouilley-les-Vignes et que le Compte de Gestion du Budget Assainissement établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Assainissement.

Il est proposé au Conseil municipal :

* d’approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l’exercice 2015 du Budget Assainissement, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Budget Assainissement pour le même exercice.

Vote :

Ayant voté pour…….. 14

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

Le Compte de Gestion 2015 du Budget Assainissement est adopté à l’unanimité.

* **Budget Bois**

Considérant que l’exécution des dépenses et des recettes relatives à l’exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Pouilley-les-Vignes et que le Compte de Gestion du Budget Bois établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Bois.

Il est proposé au Conseil municipal :

* d’approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l’exercice 2015 du Budget Bois, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Budget Bois pour le même exercice.

Vote :

Ayant voté pour…….. 14

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

Le Compte de Gestion 2015 du Budget Bois est adopté à l’unanimité.

* **Budget Commerces**

Considérant que l’exécution des dépenses et des recettes relatives à l’exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Pouilley-les-Vignes et que le Compte de Gestion du Budget Commerces établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Commerces.

Il est proposé au Conseil municipal :

* d’approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l’exercice 2015 du Budget Commerces, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Budget Commerces pour le même exercice.

Vote :

Ayant voté pour…….. 14

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

Le Compte de Gestion 2015 du Budget Commerces est adopté à l’unanimité.

* **Budget Petite Enfance**

Considérant que l’exécution des dépenses et des recettes relatives à l’exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Pouilley-les-Vignes et que le Compte de Gestion du Budget Petite Enfance établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Petite Enfance.

Il est proposé au Conseil municipal :

* d’approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l’exercice 2015 du Budget Petite Enfance, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Budget Petite Enfance pour le même exercice.

Vote :

Ayant voté pour…….. 14

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

Le Compte de Gestion 2015 du Budget Petite Enfance est adopté à l’unanimité.

* **Budget Commune**

Considérant que l’exécution des dépenses et des recettes relatives à l’exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Pouilley-les-Vignes et que le Compte de Gestion du Budget Commune établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

* d’approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l’exercice 2015 du Budget Commune, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Budget Commune pour le même exercice.

Vote :

Ayant voté pour…….. 14

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

Le Compte de Gestion 2015 du Budget Commune est adopté à l’unanimité.

1. ***Affectation des résultats (délibérations)***

* **Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal est invité à affecter les résultats 2015 du Budget Assainissement.

Considérant que le Compte Administratif 2015 présente :

* un excédent de la section de fonctionnement de 8 405,84€
* un excédent de la section d’investissement de 7 458,64€

***Après délibération, le conseil municipal décide, à l’unanimité :***

* ***de reporter l’excédent de fonctionnement 8 405,84€ en recettes de fonctionnement 2016 (R002)***
* ***de reporter l’excédent d’investissement de 7 458,64€ en recettes d’investissement 2016 (R001).***

Vote :

Ayant voté pour…….. 14

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

* **Budget Bois**

Le Conseil Municipal est invité à affecter l’excédent de fonctionnement 2015 du Budget Bois.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte Administratif 2015 présente :

* un excédent de la section de fonctionnement de 25 831.91€
* un excédent de la section d’investissement de 14 252.05€

***Après délibération, le conseil municipal décide, à l’unanimité :***

* ***de reporter l’excédent de fonctionnement de 25 831,91€ en recettes de fonctionnement 2016 (R002)***
* ***de reporter l’excédent d’investissement de 14 252,05€ en recettes d’investissement 2016 (R001).***

Vote :

Ayant voté pour…….. 14

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

* **Budget Commerces**

Le Conseil Municipal est invité à affecter les résultats 2015 du Budget Commerces.

Considérant que le Compte Administratif 2015 présente :

* un excédent de la section de fonctionnement de 769,53€
* un excédent de la section d’investissement de 3 227,47€

***Après délibération, le conseil municipal décide, à l’unanimité :***

* ***de reporter l’excédent de fonctionnement 769,53€ en recettes de fonctionnement 2016 (R002)***
* ***de reporter l’excédent d’investissement de 3 227,47€ en recettes d’investissement 2016 (R001).***

Vote :

Ayant voté pour…….. 14

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

* **Budget Petite Enfance**

Le Conseil Municipal est invité à affecter l’excédent de fonctionnement 2015 du Budget Petite Enfance.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte Administratif 2015 présente :

* un excédent de la section de fonctionnement de 16 453,51€
* un excédent de la section d’investissement de 31 216,80 €.

***Après délibération, le conseil municipal décide, à l’unanimité :***

* ***de reporter l’excédent de fonctionnement de 16 453,51€ en recettes de fonctionnement 2016 (R002)***
* ***de reporter l’excédent d’investissement de 31 216,80€ en recettes d’investissement 2016 (R001).***

Vote :

Ayant voté pour…….. 14

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

* **Budget Commune**

Le Conseil Municipal est invité à affecter l’excédent de fonctionnement 2015 du Budget Commune.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte Administratif 2015 présente :

* un excédent de la section de fonctionnement de 431 145,17€
* un excédent de la section d’investissement de 292 249,42€

***Après délibération, le conseil municipal décide, à l’unanimité :***

* ***d’affecter 431 145,17€ en recettes d’investissement au compte 1068***
* ***de reporter l’excédent d’investissement de 292 249,42€ en recettes d’investissement 2016 (R001).***

Vote :

Ayant voté pour…….. 14

Ayant voté contre…… 0

S’étant abstenu………. 0

1. ***Attribution du marché voirie Chemin des Charmes - Chemin des Chauvières (délibération)***

Une consultation a été lancée pour la réalisation de ces voiries, incluant l’aménagement du carrefour route de Dannemarie et chemin de Menuey, ainsi que celui du virage précédent la sortie du village vers le bois.

5 entreprises ont soumis leur offre :

* BONNEFOY pour 269 553,20€ HT
* ROGER MARTIN pour 289 526,50€ HT
* EUROVIA pour 285 296,50€ HT
* COLAS pour 266 315,50€ HT
* DROMARD pour 283 773,50€ HT.

Après analyser par le maître d’œuvre (BEJ) et prise en compte des critères, la Commission Voirie propose de retenir l’entreprise COLAS.

Le début des travaux interviendra courant Mars pour les aménagements route de Dannemarie et pour la route des Chauvières (enfouissement), en avril pour la rue des Charmes.

***Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité valide le choix de l’entreprise COLAS pour un montant de 266 315,50€ HT, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce marché et à faire les demandes de subventions.***

1. ***Remboursement activité Pilates suite au départ de l’intervenante***

Voir compte-rendu CCAS.

1. ***Remboursement activité Hip-Hop suite à un certificat médical***

Voir compte-rendu CCAS

1. ***Questions diverses***

* SITA Centre Est : ouverture du comptoir métaux aux particuliers.
* Le site Internet de la Commune a fait l’objet d’une attaque
* Les Transports GAVIGNET achètent le bâtiment appartenant à la Ville de Besançon, lieu de stockage des décors de théâtre de la Ville de Besançon. La Commune ne préempte pas.
* Remboursement de AVIVA pour un montant de 229,11€ relatif à des indemnités journalières.